



Règlement du tremplin Golden Jazz Trophy 2012

Objet du tremplin

Le tremplin Golden Jazz Trophy est produit par l'association Jazz en Nord, en partenariat avec les associations arrageoises « Couleurs Jazz » et « Jazz & Boves », ainsi qu'avec Domaine Musiques. Le Golden Jazz Trophy a été créé à l'initiative de l'entreprise Golden Eyes, mécène du Festival Jazz en Nord. Le Golden Jazz Trophy a pour objectif principal d'offrir des opportunités de notoriété aux meilleurs musiciens de jazz encore « inconnus » et de leur ouvrir les portes d'une carrière musicale active.

Jury

Le jury du tremplin Golden Jazz Trophy 2012 sera composé de professionnels de la musique. Après **Martial Solal** en 2010, **Manu Dibango** en 2011, la présidence du jury sera confiée en 2012 à **Omar Sosa**. La sélection du jury sera annoncée, le samedi 17 mars 2012 après délibération faisant suite immédiate aux concerts. Cette décision ne pourra donner lieu à aucune réclamation ou justification. Trois prix seront décernés : le premier Prix du Jury, qui récompensera « La Révélation du Jury Golden Jazz Trophy 2012 », le second Prix du jury, et le Prix du Public, qui récompensera « La Révélation du Public Golden Jazz Trophy 2012 ».

Dans le cadre du partenariat avec Domaine Musiques, le prix «Sélection RéZZo Jazz à Vienne» sera attribué à une formation de la région Nord-Pas de Calais. Son obtention qualifiera automatiquement la formation lauréate, qui représentera la région dans le cadre du tremplin national « RéZZo », organisé par le festival Jazz à Vienne.

Déroulement du tremplin

- L'appel à candidature sera diffusé à partir du 10 octobre 2011, pour un dépôt des dossiers de candidature complets avant le 31 décembre 2011.
- Les membres de la commission auditionneront les documents sonores fournis par les candidats et étudieront les projets artistiques proposés. 4 groupes seront présélectionnés pour participer à la finale du tremplin, qui aura lieu à Arras, le samedi 17 mars 2012. Au cours de cette soirée, les 4 groupes finalistes sélectionnés joueront en public et devant le jury. Chaque groupe disposera de 30 minutes pour sa performance (installation technique comprise). **20 minutes de concert** sont donc à prévoir. Le temps imparti devra être respecté et tout dépassement sera pénalisé.

- La prestation comprendra l'interprétation libre d'un standard du jazz. Le titre imposé sera communiqué aux finalistes, un mois avant la soirée du 17 mars.
- L'événement sera largement couvert par les médias « grand public » et spécialisés. Les noms des 4 finalistes du Tremplin seront rendus publics le soir même.

Dotation

1^{er} prix du Jury

Une dotation de 3000 € sera décernée au premier Prix du Jury, ainsi que la programmation du groupe l'année suivante dans le festival Jazz en Nord.

2^{ème} prix du Jury

Une dotation de 1000 € sera décernée au groupe désigné en deuxième position par le jury.

Prix du Public

Une dotation de 1000 € sera décernée au Prix du Public.

Critères de participation

Le tremplin est ouvert à tous musiciens « jazz » *de tous les pays de l'Union Européenne* (ainsi que la Suisse), dont la notoriété ne serait pas déjà avérée.

Dossier d'inscription

Joindre obligatoirement au dossier :

- Un CD 4 titres au minimum, comprenant si possible une composition personnelle. Les morceaux doivent être enregistrés en prise directe, sans retouches. Attention, le groupe doit être composé d'au moins deux artistes.
- Un dossier de présentation du projet avec liens Internet (site web, blog...)
- Une enveloppe timbrée au nom et adresse du responsable du groupe pour la réponse définitive.

Le dossier est à envoyer impérativement avant le 31 décembre 2011, dernier délai à l'adresse suivante :

Office culturel

Association Arras en Jazz
61 Grand Place
62000 ARRAS

Pour toutes informations supplémentaires

www.goldenjazztrophy.com

Tél : 03 28 04 77 68

e-mail : goldenjazztrophy@gmail.com

Disponibilités et prise en charge

Les candidats s'engagent à être disponibles le samedi 17 mars 2012 à partir de midi jusque tard dans la soirée, les délibérations ayant lieu après les concerts.

Les candidats seront logés et nourris le soir du 17 mars et recevront une participation forfaitaire à leurs frais de transport.

Matériel de scène

Les musiciens s'engagent à apporter leurs instruments et à assurer leur matériel et effets personnels. Le Backline est fourni par le Golden Jazz Trophy, sauf demandes spécifiques.

Convention Golden Jazz Trophy et Lauréats 2012

Une convention sera signée entre les organisateurs du Golden Jazz Trophy et les représentants des 4 groupes finalistes.